



COLLEGE SAINT LOUIS - NOTRE DAME

Espira de L'Agly
Le 5 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Certaine que vos vacances et celles de vos enfants se déroulent très agréablement, voici quelques informations utiles pour une bonne rentrée scolaire.

CALENDRIER DE RENTRÉE

Rentrée anticipée : les élèves rentreront le jeudi 31 août 2017 :

(En raison du 8 et 10 mai 2018 fériés, le collège sera fermé la semaine du 7 au 11 mai ; il convient donc de rattraper les jours de classe obligatoires, d'où la décision d'organiser la rentrée de façon anticipée)

Attention : jeudi 31 août et vendredi 1^{er} septembre, les transports de la Communauté d'agglomération et du conseil départemental ne fonctionneront pas.

IMPORTANT : à compter du 31 août 2017, un seul accès au collège : rue du Pont (côté bus)

Les retardataires devront se présenter à la vie scolaire, rue du Couvent.

PENSIONNAIRES FILLES ET GARCONS :

Accueil de **tous** les élèves pensionnaires (6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}) dans les dortoirs :

Judi 31 août 2017 de 08h30 à 10h00

EXTERNES et DEMI-PENSIONNAIRES : jeudi 31 août 2017

Rentrée des classes : 6^{ème} à 10h00 précises

Pour les 6^{ème} **uniquement** : réunion d'information pour les parents de 10h00 à 11h00.

Rentrée des classes : 5^{ème} à 11h00 précises

Rentrée des classes : 4^{ème} à 13h45 précises

Rentrée des classes : 3^{ème} à 14h00 précises

Les parents pourront accompagner leur(s) enfant(s) dans la salle de classe pour un premier contact avec le professeur principal.

Les élèves demi-pensionnaires et externes sortiront ce jour à 15h40

HORAIRES DES COURS

Du lundi au vendredi	
MATIN	APRES-MIDI
8h30 à 12h30	13h50 à 15h40

Cours le mercredi matin pour tous les niveaux.

**Le mercredi après-midi est réservé aux activités culturelles et sportives,
pour les pensionnaires et les élèves inscrits à l'UNSS.**

CONGES SCOLAIRES du 1^{er} TRIMESTRE

<u>TOUSSAINT</u>	Fin des cours	⇨	vendredi 20 octobre 2017
	Reprise des cours	⇨	lundi 6 novembre 2017.
<u>NOEL</u>	Fin des cours	⇨	vendredi 22 décembre 2017
	Reprise des cours	⇨	lundi 08 janvier 2018.

RAMASSAGE par le BUS GEP Vidal : Pia-Bompas-Claira-St Laurent-St Hippolyte-Salses

Les élèves descendent du bus devant l'établissement, **toute sortie est alors interdite.**

Ramassage scolaire des élèves selon le parcours suivant à partir du :

Jeudi 31 août 2017, uniquement pour le retour à partir de 15h40.

Lieu d'arrêt	Départ tous les jours à	Retour Lundi- mardi-jeudi-vendredi	Retour Mercredi
<i>PIA</i> Place du marché	7h15	15h50	13h30
<i>BOMPAS</i> Crèche les Cargolines (rue Bardou Job)	7h25	16h00	13h40
<i>CLAIRA</i> Rue du Ruisseau (Laëtitia Coiffure)	7h35	16h10	13h50
<i>SAINT-LAURENT de la Salanque</i> Collège	7h45	16h20	14h00
<i>SAINT-HIPPOLYTE</i> Poste- boulevard de la Marine	7h55	16h30	14h10
<i>SALSES</i> Cave coopérative	8h00	16h40	14h20

HORAIRES À TITRE INDICATIF QUI PEUVENT CHANGER SELON LE NOMBRE D'ENFANTS.

AUTORISATION de SORTIE

Un **carnet de correspondance** sera remis à chaque élève.

Pour chaque sortie de l'établissement, l'élève devra impérativement présenter son carnet au surveillant.

Attention ➤ les élèves autorisés : à sortir seuls, en taxi, à prendre le bus UDSIST ou de la Communauté d'agglomération, une fois hors du collège, ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement.

➤ à respecter les horaires du portail : quand les élèves sont en étude, vous devez attendre la fin de l'heure pour récupérer votre enfant. Ceci, afin de permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions.

Horaires du portail		
Lundi matin : INTERNAT (dépôt des sacs)		08h00 à 08h15
Tous les matins		08h00 à 08h25
Lundi-Mardi-Jeudi	Mercredi	Vendredi
12h30 à 12h40	12h30 à 12h40	12h30 à 12h40
13h40 à 13h50	13h30 à 14h00	13h40 à 13h50
		14h45 à 14h55
15h40 à 15h55		15h40 à 15h55

Tous les élèves utiliseront le vouvoiement
pour s'adresser à **tous** les adultes de l'établissement.

QUELQUES POINTS à RETENIR

ASSURANCES SCOLAIRES

Ces **assurances**, à souscrire par les parents, **sont obligatoires**. Elles doivent garantir pour l'élève :

- la responsabilité civile (*attestation à remettre, au professeur principal, le jour de la rentrée*)
- l'individuelle accident.

L'établissement assure chaque élève à la MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE (**individuelle accident**) pour la somme de 8,90 euros du 01/09/2017 au 31/08/2018, y compris pendant les vacances. Si vous refusez cette adhésion vous devez **obligatoirement** nous le signifier par écrit le jour de la rentrée, et joindre à votre lettre l'attestation de votre assurance individuelle accident.

ABSENCES DES ELEVES

Toute absence, si brève soit-elle, doit être signalée **immédiatement par téléphone et justifiée d'un mot des parents** (billets du carnet de correspondance) que l'élève doit remettre, dès son retour, au bureau de la vie scolaire. Au-delà de trois jours, un certificat médical est exigé.

Les rendez-vous médicaux devront être pris en dehors des cours.

L'accumulation de nombreuses absences peut faire l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection académique. Un entretien avec le Cadre éducatif ou le chef d'établissement précède ce signalement.

VIE SCOLAIRE

Tenue vestimentaire

Aucun uniforme n'est demandé. Toutefois, les élèves sont priés de venir en classe dans une tenue correcte, compatible avec la vie scolaire. Toute extravagance vestimentaire sera réprimée.

Les tenues indécentes et provocantes sont strictement interdites.

Quelques exemples :

- **Filles** : les shorts, les leggings, les débardeurs à fines bretelles et "ventre à l'air" sont interdits ainsi que les décolletés trop provocants.
- **Pour tous** : sont aussi interdits
 - les coiffures fantaisistes et provocantes, les piercings de toute forme,
 - les sous-vêtements apparents,
 - les survêtements, joggings, shorts (sont réservés à l'EPS),
 - les espadrilles, les tongs, les shorts fantaisistes (shorts de plage...),
 - le jean doit être porté à la taille et pas en deçà,
 - les vêtements troués...

ATTENTION : tout élève ne respectant pas les règles liées à la tenue, se verra interdire l'accès à l'établissement et devra se représenter dans une tenue correcte le jour même.

Comportement

Autant par sa tenue que par son attitude, chacun respecte l'autre et lui-même.

On attend des élèves :

- Politesse, respect et bonne tenue dans l'établissement.
- Maîtrise de ses paroles et de son comportement.
- Veiller à la propreté dans la cour et les salles de classe.

Les manquements graves peuvent être sanctionnés par l'exclusion temporaire ou définitive.

Il est interdit aux élèves de porter sur eux des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur.

Tout élève coupable de vol sera lourdement sanctionné.

Toute dégradation commise à l'intérieur des bâtiments ou à l'extérieur entraîne le nettoyage, le paiement des réparations et des sanctions disciplinaires.

Tous les aérosols (déodorants en bombe, laques...) sont formellement interdits pour des questions de sécurité.

INTERDICTION FORMELLE DE FUMER.

Tout élève surpris en train de fumer ou possédant des cigarettes dans l'établissement sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Un carnet de correspondance sera fourni à chaque élève. Il devra l'avoir **obligatoirement** dans son cartable.

MANUELS SCOLAIRES

Les livres seront **obligatoirement couverts (l'achat d'un cartable rigide est conseillé)**.

TELEPHONES PORTABLES

Nous vous rappelons le point suivant :

L'usage des téléphones portables est formellement interdit pour TOUTS les élèves.
Tout manquement à ces conditions entraînera la confiscation immédiate du téléphone
pour 15 jours dans un premier temps.

Votre enfant devra garder son téléphone dans ses affaires **strictement éteint avec interdiction formelle de l'utiliser dans la journée**. Aucune excuse ne sera tolérée, en cas d'urgence seul le téléphone de l'établissement est disponible, les élèves ne doivent en aucun cas joindre leur famille directement. Il ne peut pas être utilisé non plus pour écouter de la musique et encore moins comme appareil photo/vidéo.

Pensionnaires ➤ Possibilité de les utiliser en fin de journée, les horaires seront fixés par chaque surveillant d'internat. Le reste du temps, ils seront conservés sous clé.

PENSIONNAT Saint-Louis Notre-Dame

SORTIES HEBDOMADAIRES

Les élèves internes quittent l'établissement le VENDREDI après-midi.
POUR TOUS la rentrée du week-end est le LUNDI matin.

TROUSSEAU PENSIONNAIRES

- un drap et un drap housse (dimension 90 cm),
- une couverture ou une couette et sa housse,
- un oreiller et sa taie,
- une alèse -OBLIGATOIRE-,
- 1 sac pour le linge sale,
- linge de corps et vêtements pour la semaine,
- des chaussons,
- une tenue spécifique pour les activités sportives (tee-shirt, survêtement),
- 2 cadenas (un double de la clé peut être confié au surveillant d'internat),
- un nécessaire de toilette.

- **Pour des raisons de sécurité, les fers à lisser les cheveux sont interdits.**
- **Tous les aérosols (déodorants en bombe, laques...) sont formellement interdits pour des questions de sécurité.**
- Les sacs de couchage ne sont pas admis pour des raisons d'hygiène.
- Rappel : Il est interdit aux élèves de porter sur eux des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur (*minis consoles de jeux, PSP, DS...*)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux et soyez assurés de notre profond dévouement.

F. de MECQUENEM
Chef d'établissement